



ACCUEIL DE LOISIRS

pour les enfants de 3-12 ans



Version, janvier 2023

LE GUIDE PRATIQUE

Projet Pédagogique et Règlement intérieur



Irodouër
entre ville et campagne

EDITO

« Vous dites :— C'est épuisant de s'occuper des enfants.

Vous avez raison.

Vous ajoutez :— Parce que nous devons nous mettre à leur niveau. Nous baisser, nous pencher, nous courber, nous rapetisser.

Là, vous vous trompez. Ce n'est pas tant cela qui fatigue le plus, que le fait d'être obligé de nous élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments.

De nous élever, nous étirer, nous mettre sur la pointe des pieds, nous tendre.

Pour ne pas les blesser. »

Janusz KORCZAK, Quand je redeviendrai petit (prologue), © AFJK, traduction révisée en 2007.

Au même titre que la famille et l'école, l'accueil de loisirs est un lieu privilégié d'éducation à la vie sociale.

Nous, animateurs et directrices, souhaitons proposer une structure qui soit vraiment « de loisirs », c'est à dire où l'enfant peut retrouver le plaisir de découvrir, de grandir à son rythme, de retrouver ses copains et de construire ses vacances.

Ce projet pédagogique est un véritable contrat entre l'équipe d'animation, les parents, les enfants. Il a été construit par l'équipe d'animation, soumis et approuvé par l'équipe municipale. Ce document sera la référence commune à tous : professionnels, parents, élus municipaux ... Il est bien entendu évolutif et devra être ajusté et évalué régulièrement par l'équipe d'animation.

Afin de rendre accessible et lisible notre projet, nous l'avons divisé en 5 sous-thèmes : Découvrir, Grandir, Vivre Ensemble, Bien-être, la Place des Adultes. Vous trouverez également 6 fiches pratiques qui vous expliquent le fonctionnement de notre accueil de loisirs.

L'équipe d'animation
Commune d'Irodouër

DECOUVRIR...

C'est...

Appréhender son environnement et le respecter :

L'équipe met l'accent sur la découverte de l'environnement proche que ce soit à travers les sorties ou l'organisation de jeux.

Pour respecter notre environnement, apprenons d'abord à le connaître...

Favoriser la découverte du territoire local

Utiliser les matériaux recyclés dans la mise en place des activités

Respecter l'environnement dans la vie quotidienne

Inciter les enfants à trier les déchets, à ne pas gaspiller l'eau et la nourriture, penser à éteindre les lumières...

Participer à des activités diverses et variées

Les champs d'intervention des activités doivent être multiples : artistique, sportif, intellectuel... Et cela pour que chaque enfant s'y retrouve et soit valorisé dans ses capacités.

Aller à la rencontre des autres

Des rencontres avec des associations ou autres structures locales pourront être proposées : journées intergénérationnelles, intercommunales, rencontre avec la crèche...

Découvrir de nouvelles pratiques

Les animateurs doivent être force de proposition en matière d'activités créatives et novatrices.

Il est possible également de faire appel à un tiers expert dans une technique qui la fera découvrir aux enfants.

S'ouvrir à de nouvelles cultures :

Les animateurs proposent des activités d'ici et d'ailleurs



GRANDIR C'est...



Acquérir de l'autonomie

Par l'organisation du repas, les enfants apprennent à se servir et à débarasser tout seul.

Dans toutes les tâches de la vie quotidienne, nous favorisons «le faire soi-même» plutôt que «le faire à la place» et ce dès l'âge de 3 ans.

Apprendre à s'exprimer, à se connaître

A partir de 6 ans, nous mettons en place des temps d'échange et de parole avec les enfants à travers des outils (mur d'expression-bâton de parole-boîte à idées).

Développer ses capacités intellectuelles, créatives et psychomotrices

L'équipe d'animation propose des activités multiples et variées qui prennent en compte les envies de chacun.



Se construire à travers des valeurs de société

A travers des situations de jeux, l'enfant apprend à coopérer, à perdre sans haine, à gagner sans écraser...

Trouver des repères

L'aménagement est pensé en fonction de chaque tranche d'âge. Des rituels sont instaurés à différents moments de la journée. L'aménagement doit être réfléchi pour permettre un rangement simple et identifiable par les enfants.



Etre libre

L'enfant peut participer ou non à une activité. Il peut circuler librement entre les différents espaces de jeux.



VIVRE ENSEMBLE

C'est...

Pouvoir exprimer son opinion au sein du groupe

La répartition en petits groupes d'âges permet à chaque enfant de se sentir en sécurité et de prendre plus facilement la parole

Apprendre à comprendre et à accepter la différence

La structure se donne les moyens de pouvoir accueillir la différence. Un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap peut être accueilli au centre dans des mesures d'adaptation (communication auprès des enfants, information des animateurs, aménagement des locaux...)

Etablir des règles de vie ensemble

Les règles de vie sont régulièrement discutées avec les enfants à travers des moyens ludiques (photolangage, reportage photo...)

Partager des moments de vie quotidienne

Les camps organisés tous les ans permettent de vivre des aventures entre copains.

Valoriser l'entraide entre enfants

Certains grands jeux (ex : Olympiades, Chasse à l'oeuf) permettent aux enfants de se retrouver et d'apprendre à coopérer.

Trouver sa place dans le groupe quelque soit son niveau social ou intellectuel

Apprendre à partager des espaces de jeux, des jouets et autre matériel

Respecter autrui

«La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres».

Au centre, les enfants apprennent à vivre avec l'autre, à respecter ses choix. Ils apprennent à régler un conflit sans violence et peuvent s'entraîner à la médiation.



BIEN-ETRE

C'est...

Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant

Les animateurs doivent rester attentifs aux envies des enfants.

La relation enfant-adulte doit être une relation privilégiée. Un véritable temps de sieste est proposé aux plus jeunes et à ceux qui le souhaitent.

Evoluer dans un environnement riche et sécurisant

Donner la possibilité aux enfants de ne rien faire

Adapter son programme d'activités

Le programme, conçu par l'équipe d'animation est donné à titre informatif. Il peut évoluer selon les conditions climatiques, les envies des enfants, ...

Dispenser les premiers soins en cas d'urgence et alerter les secours en cas de besoin

Les animateurs en charge du PSC1 prendront en charge l'enfant ayant besoin de soin.

Proposer une alimentation équilibrée et un vrai temps de repas convivial

le temps du midi est organisé de manière à favoriser la communication (un animateur par table);

Les enfants sont invités à goûter à tout.

Etre acteur de son temps de loisirs

Autrement dit, l'enfant peut organiser SES vacances comme bon lui semble (dans le respect d'autrui bien évidemment).

Aucune activité n'aura un caractère obligatoire.

Dans la mesure du possible, les enfants choisissent parmi un panel d'activités : extérieur, intérieur, créative, sportive...

Vivre ses vacances comme un temps de loisirs, de plaisir et de découverte

Favoriser la notion de vacances

Les animateurs doivent favoriser la convivialité et la bonne humeur.

Accueillir les enfants de manière personnalisée

L'équipe d'animation doit assurer de manière adaptée le temps de transition avec la maison (accueil et départ des enfants).

Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé

Les animateurs accompagnent les enfants durant le lavage des mains.

Il propose régulièrement des animations sur ce sujet (l'alimentation, rencontre avec les pompiers, ...).



La Place des Adultes

LES FAMILLES

La Marelle répond aux demandes des parents qui souhaitent pour leur enfant un lieu d'accueil périscolaire à vocation éducative.

- Les familles sont informées du fonctionnement et de la démarche éducative du centre.
- Un temps d'échange quotidien sera mis en place avec les animateurs (transmission des informations concernant l'enfant).
- Le centre est un lieu d'échange et de convivialité pour les familles (Soirées Parentalités, spectacle, goûter Familles...)
- Les parents désireux de s'impliquer dans la vie du centre sont les bienvenus (accompagnement à des sorties, partage d'un savoir-faire...)



LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

- Être garant de la sécurité morale et physique de chaque enfant.
- Être garant du respect du matériel et de l'application des règles de vie
- Elaborer des animations en cohérence avec le projet pédagogique
- Être dynamique et enthousiaste
- Accueillir les enfants c'est aussi accueillir les parents
- Animer les temps d'activités mais aussi la vie quotidienne
- Participer aux réunions de préparation et d'évaluation
- Privilégier la communication et l'échange au sein de l'équipe et avec les familles
- Participer de manière active aux jeux des enfants qui le souhaitent



LES ÉLUS MUNICIPAUX

Les élus municipaux, rédacteurs et garants du projet éducatif du service, travaillent en étroite collaboration avec les directrices de l'accueil de loisirs (temps d'échanges réguliers avec la commission Enfance-Jeunesse). Par le biais des temps forts de l'ALSH (spectacle, goûters, soirées parentalité), ils sont amenés à rencontrer les familles et les enfants.

Le conseil municipal des jeunes mis en place par la commune participe activement à la collaboration enfants-élus-animateurs.

Un Accueil de Loisirs ...

... Qu'est-ce que c'est ?

L'accueil de loisirs est une structure d'accueil éducative agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il est soumis à une législation et à une réglementation spécifique. Il est géré par la commune d'Irodouër, représenté par son Maire et son Adjoint à l'enfance et la jeunesse.

Une équipe d'animateurs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, du lundi au vendredi pendant les vacances et tous les mercredis de l'année.

Les enfants fréquentent l'accueil à la journée ou à la demi-journée. L'équipe d'animation propose aux enfants des activités diverses et variées au centre ou à l'extérieur.

La Commune d'Irodouër est en pleine expansion. Elle avoisine aujourd'hui les 2200 habitants. Située à environ 30 km de Rennes, de plus en plus de jeunes couples viennent s'y installer. Ces nouvelles familles ont de réels besoins de garde pour leurs enfants.

L'accueil de loisirs a été créé par la municipalité en octobre 2008 afin de répondre aux attentes des familles.



Horaires d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires (fermeture annuelle 2 semaines au mois d'août et une semaine à Noël).

Les enfants sont accueillis de **7h30 jusqu'à 9h le matin** et doivent être récupérés **entre 17h et 19h le soir**.

Les enfants inscrits l'après-midi doivent arriver à 11h30 ou entre 13h30 et 14h.

Les enfants inscrits le matin doivent repartir à 11h30 ou entre 13h30 et 14h.

MERCI DE RESPECTER AU MAXIMUM CES HORAIRES AFIN DE FACILITER L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE (pour le bon déroulement et la tenue des activités, des sorties, du repas et du goûter).

Pour les mêmes raisons, les passerelles centre de loisirs - activités extrascolaires associatives ne sont autorisées le mercredi.

La directrice tient des permanences au centre de loisirs et est disponible pour les familles les mardis, jeudis et vendredis le matin de 9h à 12h et l'après-midi les mardis et jeudis de 14h à 17h15 et le vendredi de 13h15 à 16h30. En dehors de ces heures d'ouverture, merci de vous adresser à la mairie.

Une Journée au centre...

... Comment ça se passe ?

- 7h30–9h : Accueil échelonné des enfants
L'accueil est un temps d'adaptation où l'animateur accompagne l'enfant (gestion du stress lié à la séparation, réveil en douceur...)
Les enfants circulent librement dans les différents espaces mis à leur disposition (dinettes, dessin, lecture, jeux de société...)
- 9h–9h30 : Temps extérieur
- 9h30–10h : Temps de discussion avec les enfants (présentation de la journée et échanges avec les enfants)
- 10h–11h : Activités en groupe d'âges
Des ateliers décloisonnés peuvent être également proposés.
- 11h–11h30 : Départ pour la cantine
Accueil et départ des enfants inscrits à la demi-journée.
- 12h–13h : Repas
Chacun est invité à goûter.
Le repas est un moment convivial de plaisir et de dialogue avec les autres enfants et les animateurs.
Il doit se dérouler dans le calme. Un chef de table est garant du bon déroulement du repas.
Service et débarrassage par les enfants.



Les menus sont affichés au centre et consultables sur le site internet de la mairie.

- 13h–14h : Temps extérieur
Accueil et départ des enfants inscrits à la demi-journée (entre 13h30 et 14h)
Un temps de sieste est proposé aux plus jeunes après le repas. La sieste est encadrée par un animateur.
- 14h–16h : Activités en groupe d'âges
Des ateliers décloisonnés peuvent être également proposés.
- 16h–16h30 : Goûter
- 16h30–17h : Bilan de la journée avec les enfants
- 17h–19h : Départ échelonné des enfants
C'est le moment de liaison entre la vie au centre et la vie familiale.
Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes.
Les animateurs restent disponibles auprès des enfants et des parents.

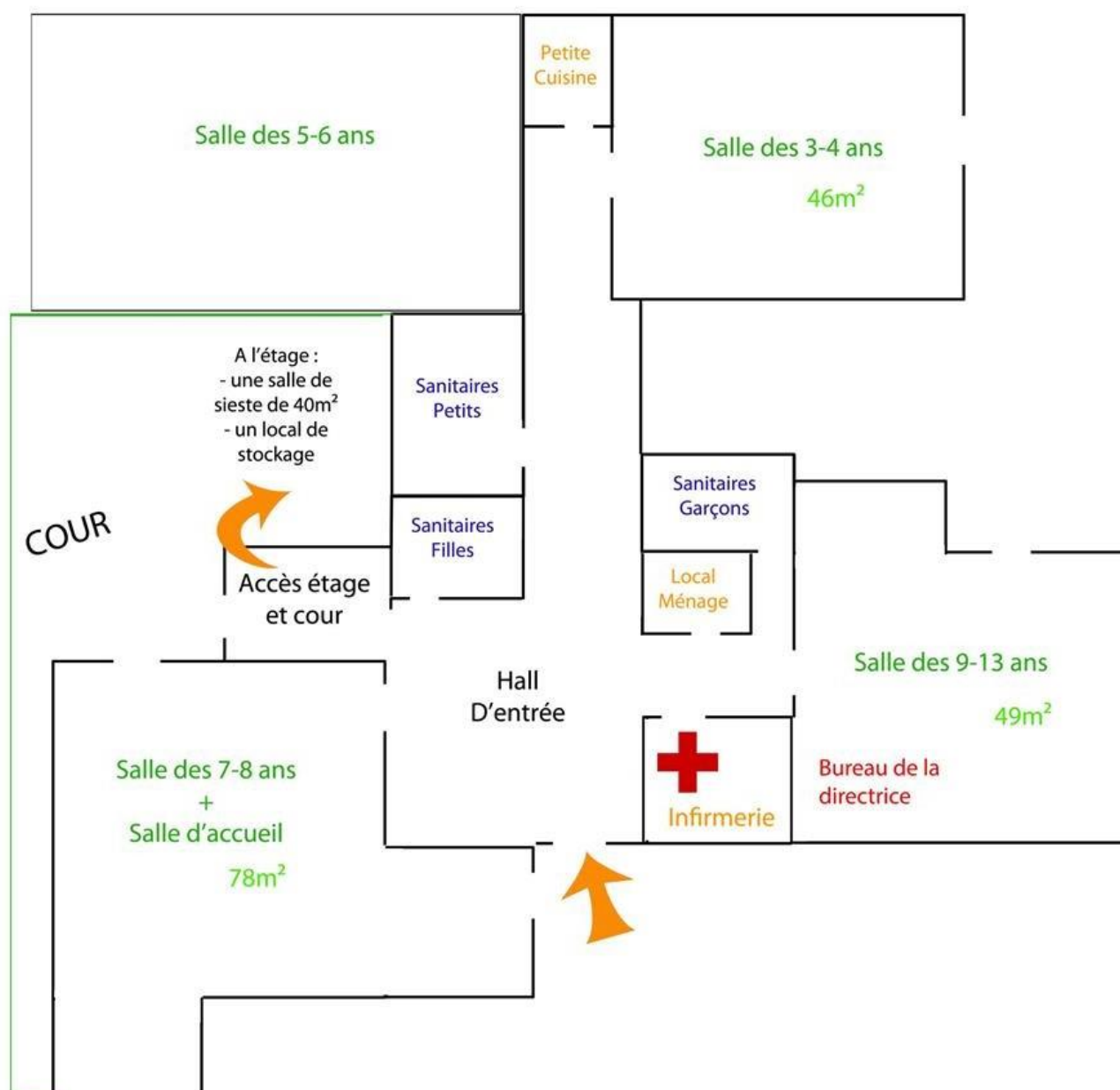


Les horaires sont donnés à titre indicatif.
Les journées se suivent mais ne se ressemblent pas !

Les Locaux ...

... C'est où ?
C'est comment ?

L'accueil de loisirs se situe
dans les locaux de
l'ancienne école publique
(Pôle des Cailleuls).



Les activités ...



... Qu'est-ce qu'on fait?

Un **programme** d'activités est élaboré par les animateurs. Celui-ci peut être modifié selon les envies des enfants, les conditions météo et le nombre d'enfants. Ce programme est disponible au centre et sur le site internet de la commune.

Des **sorties** sont proposées régulièrement aux enfants. Elles permettent la découverte de nouvelles activités dans un environnement proche.

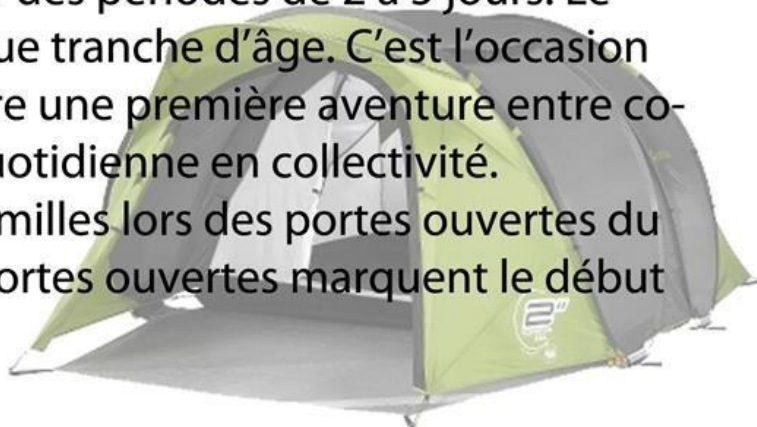


Des **espaces de jeux** ont été aménagés dans chaque salle (coin calme, dînette, jeux de société, de construction). Ils sont à la disposition des enfants à tous moments de la journée. Ils ont été pensés par l'équipe d'animation afin d'être accessibles et conviviaux.



Des **projets** imaginés et réalisés par les enfants peuvent être mis en place. L'animateur est là pour accompagner les enfants.

Des **camps** sont organisés par l'équipe durant l'été pour les enfants de 4 à 13 ans. Ils se déroulent sur des périodes de 2 à 5 jours. Le rythme de vie est adapté à chaque tranche d'âge. C'est l'occasion pour beaucoup d'enfants de vivre une première aventure entre copains et d'appréhender la vie quotidienne en collectivité. Les camps sont présentés aux familles lors des portes ouvertes du centre qui ont lieu fin mai. Ces portes ouvertes marquent le début des inscriptions de l'été.



Le fonctionnement

Les périodes d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 19h.

Les modalités d'inscription :

La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle. Vous pouvez inscrire votre enfant à la journée ou à la 1/2 journée avec ou sans le repas.

Les inscriptions peuvent se faire via le portail familles (identifiants reçus une fois l'inscription validée par la direction), par téléphone ou mail auprès de la directrice.

Les inscriptions sont ouvertes environ 1 mois avant la période.

Le dossier d'inscription (à retirer à l'accueil de loisirs ou sur le site internet de la mairie) :

Afin de valider l'inscription de votre enfant, le dossier complet doit être remis à l'équipe d'animation. Le dossier (valable un an) est constitué d'une fiche de renseignements

Toute modification des informations données lors de l'inscription devront être signalées à l'équipe d'animation ou via le portail familles.

Les annulations :

Toute annulation devra se faire dans les délais : minimum 48h avant l'inscription. Jusqu'au jeudi matin 9h pour le lundi, jusqu'au vendredi matin 9h pour le mardi, lundi matin 9h pour le mercredi, mardi matin 9h pour le jeudi et mercredi matin 9h pour le vendredi.

Une absence non-justifiée par un certificat médical sera considérée comme dûe.

La facturation :

Les tarifs sont calculés en fonction de votre quotient familial.

Une facture vous est envoyée directement à votre domicile le mois suivant. Le règlement doit être envoyé à la Trésorerie de Monfort (à l'ordre du trésor public).

Les règlements par chèques vacances et chèques CESU sont acceptés.

Des attestations de présences peuvent être éditées. La demande se fait auprès de la directrice.

ACCUEIL DE LOISIRS – LA MARELLE				
Enfant résidant dans la commune				
Quotient familial	De 0 € à 589 €	De 590 € à 903 €	De 904 € à 1 399 €	1 400 € et +
Journée	5,00 €	6,40 €	9,60 €	10,40 €
½ journée	3,50 €	4,00 €	4,80 €	5,20 €
Repas	3,70 € (à ajouter au tarif)			
Enfant résidant dans une commune extérieure				
Quotient familial	De 0 € à 589 €	De 590 € à 903 €	De 904 € à 1 399 €	1 400 € et +
Journée	6,00 €	7,60 €	11,40 €	12,40 €
½ journée	4,10 €	4,80 €	5,80 €	6,20 €
Repas	4,80 € (à ajouter au tarif)			
Tarifs enfants commune et hors commune				
Supplément sortie, stage ou intervenant	3 €			
Absence injustifiée	Tarif journée ou ½ journée (selon quotient et commune d'origine)			
Inscription tardive (moins de 2 jours ouvrés)	Majoration de 0,70 € du tarif habituel			
Annulation tardive (moins de 2 jours ouvrés)	30 % du tarif habituel + coût repas			

DIT que ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2022.

Questions diverses et petits conseils...

Pour mieux appréhender le 1er jour :

Une visite du centre de loisirs en compagnie d'un animateur est possible. N'hésitez pas à en parler à l'équipe d'animation.

Afin de découvrir le type d'animation qui sera proposé à votre enfant, n'hésitez pas à consulter avec lui nos programmes sur le site internet de la mairie.

Votre enfant est malade :

Un enfant malade ne doit pas venir au centre. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction conformes à la législation doivent être respectés.

En cas d'accident ou de maladie survenant au centre, l'équipe de direction vous prévient. Si vous n'êtes pas joignables, l'équipe prévient le médecin ou les pompiers.

Votre enfant suit un traitement médical :

L'équipe d'animation peut donner des médicaments à votre enfant mais uniquement sur présentation d'une ordonnance à jour (même pour le paracétamol). Signalez-le en arrivant au centre et confiez les médicaments à un animateur.

L'arrivée et le départ de votre enfant :

Vous devez accompagner votre enfant jusqu'à l'intérieur du centre. Il ne sera sous la responsabilité de l'équipe que lorsque vous aurez scanné sa carte sur la borne de pointage.

Si vous souhaitez qu'une autre personne que vous puisse venir chercher votre enfant, il faudra l'indiquer sur sa fiche de renseignements. Vous pouvez également nous transmettre une autorisation écrite si cette personne vient chercher votre enfant ponctuellement (avec l'identité de la personnes ainsi que les dates concernées). Une carte d'identité sera demandée à la personne qui récupère.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à accueillir vos enfants en dehors des horaires. Si les parents ne sont pas venus chercher l'enfant à la fermeture du centre, l'animateur les contactera et s'il n'est pas possible de les joindre, il se verra dans l'obligation de joindre les autorités.

En cas de départ exceptionnel en cours de journée, veuillez le signaler à la direction.



Les repas, pique-nique et goûter sont fournis par l'accueil de loisirs.

Il est déconseillé d'emmener au centre des objets de valeur.

En cas de perte ou détérioration, la responsabilité du centre ne pourra être engagée.

CONTACTS



ALSH LA MARELLE

17 rue des cailleuls

35850 IRODOUER

Tèl: 02.99.39.83.85

Direction ALSH

ALSH Mercredis

Mickaël Douceré

ALSH Petites Vacances

Sandra Lusgarten

Elodie Labro

Mickaël Douceré

06 16 43 37 75

lamarelle@mairie-irodouer.fr

<https://www.mairie-irodouer.fr>

<https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-irodouer>

Coordinateur Enfance & Jeunesse

Damien Charnal 06 14 97 56 59

damien.charnal@mairie-irodouer.fr

Elu délégué à l'Enfance & Jeunesse

Thomas Le Mons 06 19 23 77 69

thomas.lemons@mairie-irodouer.fr